

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL INTERPAROISIAL DU 8 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : Père Pierre KHAN,

Pour Mornas : Marie-Hélène BULIDON, Bernadette LOMBARD, Excusé : Thierry GERARD

Pour Uchaux : Alain JEUNE, Sylvie JOURDAN, Olivier TARDITS, Renée TORION

Pour Piolenc : Patricia CHASTAN-SARLIN, Anne-Marie CORMY, Sandrine COUGUL, Fabienne LEMARIE, Jeanne PERCHERON, Hélène PERRIER, Jeanine RUIZ. Excusée : Christine BRUNEL.

La réunion commence à 18h30.

Avant de réfléchir sur l'ordre du jour, le Père Pierre nous propose un moment de prière et de réflexion d'après la lettre de St Paul apôtre aux Romains (Rm 12,5-16b) :

« Nous sommes membres les uns des autres. »

Ordre du jour :

1) ETUDE DES STATUTS DIOCESAINS DU CONSEIL PASTORAL.

Nous faisons ressortir certains passages de ces statuts :

Introduction : 1) *La paroisse :*

« Le curé, sous l'autorité de l'Evêque, porte la responsabilité de la paroisse. Il en est le pasteur propre. Il est aidé dans sa charge par les ministres ordonnés nommés dans la paroisse. Avec l'ensemble des laïcs, ils travailleront au développement de la vie paroissiale et participeront à l'élan missionnaire « vers les incroyants mais aussi vers ceux, parmi les croyants, qui ont abandonné ou laissé s'affaiblir en eux la pratique de la vie chrétienne. »

« Les fidèles laïcs sont appelés à être toujours plus convaincus de l'importance de leur engagement paroissial. Ils ont à travailler en étroite collaboration avec leur curé, les prêtres et les diacres. »

« Tous les baptisés ont leur place et une mission originale, irremplaçable en vue du bien de tous. »

2) *L'évangélisation, vie de toute paroisse :*

« La première annonce nous invite à nous laisser aimer par Dieu et à vivre de son amour. L'accueil de cette annonce nous conduit à une conversion du cœur et à un agir tout orienté vers le bien du frère. »

« L'évangélisation est d'abord une proclamation de l'Evangile à ceux qui ne connaissent pas Jésus-Christ ou ne l'ont pas encore accueilli. »

Statuts et Orientations :

1) *La finalité et le rôle du Conseil pastoral paroissial :*

« Le Conseil pastoral paroissial est le lieu où s'élaborent, dans la prière, en communion avec l'Eglise diocésaine et le Doyenné, les grandes orientations de la vie de la paroisse. Sous l'autorité du curé, il est un lieu où les laïcs, les consacrés, les diacres et les prêtres vivent une authentique communion fraternelle pour développer, sous la conduite de l'Esprit Saint une vraie réflexion sur les urgences de la missions. »

« Le Conseil pastoral est un lieu de service où chacun, selon le charisme ou le ministère qui est le sien, apporte sa pierre à la construction de l'Eglise aujourd'hui. »

Les fidèles membres du Conseil pastoral exercent leur responsabilité et apportent au curé aide et soutien lui permettant de remplir sa triple charge d'enseigner, de sanctifier et de conduire le peuple de Dieu qui lui est confié comme pasteur propre. »

2) *La nature du Conseil pastoral paroissial :*

Sa création et son renouvellement : « Les membres du Conseil pastoral paroissial sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. »

3) *Le fonctionnement du Conseil :*

« Un conseil pastoral d'une quinzaine de personnes se réunissant une à deux fois par trimestre. »

« Durant chaque réunion du Conseil, un temps significatif sera accordé à la prière. L'Esprit Saint est le maître d'œuvre de la construction de l'Eglise ; nous sommes tous ses collaborateurs. »

« Un secrétaire de séance sera désigné pour prendre des notes et assurer la rédaction du compte-rendu. Celui-ci sera conservé en archives. Les paroissiens seront informés régulièrement par leur curé des travaux du Conseil Pastoral. »

« Chaque année, le Conseil pastoral paroissial effectuera un bilan de son travail et réfléchira sur la conformité des choix pastoraux avec le projet pastoral paroissial. »

En conclusion : « Chacun pour sa part » (Rm 12, 5) travaille en étroite collaboration avec le curé.

Une discussion se fait autour du nombre d'enfants à la catéchèse, seulement 8 en primaire à Piolenc sur une population d'environ 5000 habitants. Comment faire passer l'information auprès des parents ?

Pour l'école catholique des Jardins de Notre Dame ce serait comment faire venir régulièrement les enfants à l'église. L'école a besoin de notre soutien.

2) LITURGIE (AVENT ET NOËL : horaires)

Dimanche 24 décembre : 4^{ème} dimanche de l'Avent

Uchaux messe anticipée du dimanche le 23 décembre à 18h

Le dimanche messe unique à Piolenc à 10h30.

Veillée de Noël à Mornas à 18h suivi à 18h30 de la messe de Noël. **Changement 18h30 suivi de la messe à 19h**
à Uchaux veillée à 22h30 suivi de la messe à 23h

Jour de Noël : Messe unique à Piolenc à 10h30.

Une réunion des équipes liturgiques est prévue le mardi 14 novembre à 18h30 pour préparer l'Avent et Noël.

3) BAPTEME PENDANT LA MESSE :

C'est un sacrement communautaire qui signifie l'entrée dans la famille chrétienne. Il est donc souhaitable que le sacrement soit célébré pendant la messe du dimanche. (Fiche pour les équipes liturgiques prévue à cet effet).

Travailler avec la famille : il est prévu 3 rencontres.

- a) Accueil et Inscription
- b) Rencontre collective avec le curé et l'équipe de préparation, couple Brunel (leur demander d'assister à une messe avant le baptême).
- c) Préparation de la célébration individuellement. (Peut-être aller dans la famille pour la première étape). La famille peut participer à la lecture des textes du dimanche.

4) HORAIRES DES MESSES DU DIMANCHE :

Uchaux La Galle : le samedi à 18h toute l'année sauf juillet et août.

Uchaux Les Farjons : le samedi à 18h en juillet et août.

Mornas : A partir du 7 janvier 2018 (Epiphanie) : le dimanche à 9h, Eglise Saint Georges.

Ascension et Assomption à 10h30 église de Valromigier. (Messe unique pour tout le secteur).

Piolenc : A partir du 7 janvier 2018 (Epiphanie) Le dimanche à 10h30.

5) PELERINAGE PAROISSIAL :

Oui, 16 ou 23 avril en fonction de la destination.

26 mai Catéchèse à Notre Dame de Vie

La réunion se termine à 20h après un moment de prière et la bénédiction donnée par le Père Pierre.